

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ
Département : GERS

COMMUNE DE LE HOUGA
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2023-57
Séance du 18 Octobre 2023

Nombre de membres :

En exercice : 15
 Présents :

12

Procurations : 3

Excusés : 0

Date**convocation :**

11/10/2023

Date**affichage convo****cation :**

11/10/2023

Le dix-huit octobre 2023, à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia FEUILLET GALABERT, Maire

Présents : FEUILLET GALABERT Patricia, GAÜZERE Hervé, MANCIET Aline, MATHIEU Jean Marie, MESTRES Michèle, BIGOT Jean Jacques, DARZACQ Sandrine, DESJARDINS Lionel, GASPAROTTO Éric, MÉNACQ Bernard, SAINT LANNES Claude,

Procuration : Madame BARBE Guilaine à Madame MANCIET Aline, Madame DARZACQ DOAT Anne à Monsieur GAÜZERE Hervé, Monsieur LACAMPAGNE André à Monsieur GASPAROTTO Éric, Madame TREMBLEY ARMENGOL Corinne à Monsieur DESJARDINS Lionel.

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur GASPAROTTO Éric a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Encaissement de chèques

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'encaisser cinq chèques bancaires :

- chèque de GROUPAMA d'un montant de 12,29 €
- chèque de GROUPAMA d'un montant de 4 218,80 €
- chèque de GROUPAMA d'un montant de 4 245,54 €
- chèque de GROUPAMA d'un montant de 3 454,00 €
- chèque de TOTAL ENERGIES d'un montant de 7 518,56 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE HOUGA, à l'unanimité autorise l'encaissement des chèques désignés ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme
 Fait et délibéré, les jours, mois et an
 susdits

Le Maire,
 Patricia FEUILLET GALABERT

